



Nombre de membres :

Exercice : 23

Présents : 18

Votants : 22

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le dix avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune du VERNET, Haute-Garonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur René MARCHAND, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 03/04/2026

Présents : MARCHAND René, GAZZERA Philippe, PECHOULTRES Jean-Baptiste, KASA Flutura, PATENOSTRE Lionel, DAGRAS Louis François, DEQUIVRE Corinne, BRENAC Cyril, BORDES Mathilde, GUALBERT Mathieu, ESTRADE Guillaume, GRAESSER Mylène, VIROT Amélie, MOQUET Mélody, DAUBERT-DA COSTA Martine, ROUGANIOU Marie, IMBERT Viviane, MANAUT Éric.

N° 020-2026

### ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS A LA COMMISSION TERRITORIALE DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE LA HAUTE-GARONNE D'AUTERIVE

Absents représentés : RÉCART Julien (procuration à M. PATENOSTRE), PILKOWSKI Véronique (procuration à Mme GRAESSER), ATTANCOURT Amandine (procuration à M. ESTRADE), BAROTTE Marjorie (procuration à Mme ROUGANIOU).

Absente : TROUCHE Marie-Claire

Monsieur GUALBERT Mathieu a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire explique que le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne est un syndicat mixte composé de 585 communes et de Toulouse Métropole. Le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne est administré par un comité syndical dont les membres sont issus de Toulouse Métropole et de 52 commissions territoriales réparties géographiquement sur le département. Les communes membres sont représentées au sein du Syndicat par le biais des 52 commissions territoriales ayant pour vocation une fonction de relais local.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, suite au renouvellement général des conseillers municipaux, il y a lieu d'élire 2 délégués à la commission territoriale du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne dont il relève. Les 52 commissions territoriales se réunissent ensuite en collèges électoraux pour élire, parmi les délégués issus des communes, leurs représentants au Comité Syndical.

Monsieur le Maire indique que la commune relève de la commission territoriale d'Auterive.



Le conseil municipal est invité à procéder à l'élection des 2 délégués de la commune à la commission territoriale d'Auterive.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués comme l'autorise l'article L5211-7 du CGCT.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des candidats à l'élection :

Délégués titulaires :

M. MARCHAND René

M. DAGRAS Louis

Le résultat du vote, à l'unanimité des membres présents, pour le 1<sup>er</sup> délégué est le suivant :

1<sup>er</sup> TOUR DE SCRUTIN :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants	22
c. Nombre de bulletins nuls	0
d. Nombre de bulletins blancs	0
e. Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)	22
f. Majorité absolue	12

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenu	
	En chiffre	En toutes lettres
M. MARCHAND René	22	Vingt-deux

M. **MARCHAND René** est élu Délégué à la commission territoriale du Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne d'Auterive.

Le résultat du vote, à l'unanimité des membres présents, pour le 2<sup>ème</sup> délégué est le suivant :

1<sup>er</sup> TOUR DE SCRUTIN :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants	22
c. Nombre de bulletins nuls	0
d. Nombre de bulletins blancs	0
e. Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)	22
f. Majorité absolue	12

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenu	
	En chiffre	En toutes lettres
M. DAGRAS Louis	22	Vingt-deux

**M. DAGRAS Louis François** est élu Délégué à la commission territoriale du Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne d'Auterive.

Les 2 délégués élus à la commission territoriale du Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne d'Auterive sont :

**M. MARCHAND René**

**M. DAGRAS Louis**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

**René MARCHAND**



Acte rendu exécutoire après

dépôt en Sous-préfecture

le 20/04/2026

et publication ou notification

du 23/04/2026

Le Maire



